

M. MESTRE. — *Notes d'archives*

Selon le président Poullétier, un Collège de Druides aurait existé dans la forêt de Compiègne au mont de Chastre, en donnant à ce mot le sens de retraite, ermitage, réclusion.

Les corps des ermites défunts, ajoute-t-il, étaient brûlés solennellement et leurs cendres recueillies dans des urnes déposées ensuite dans les tombeaux.

M. Mestre nous donne lecture d'un extrait du manuscrit de M. Poullétier N° 35. V. de C. f° 187 v° et r° qui prouve que des monuments de cette sorte ont bien existé non loin du mont de Chastre, et dont voici le résumé.

Des ouvriers trouvèrent près de cet endroit une pierre couverte d'une inscription en caractères grecs et la remirent aux moines Célestins établis à Saint-Pierre en Chastre qui la conservèrent soigneusement.

En 1439, un ecclésiastique de Compiègne, Arnoul Gréban, en fit la traduction. En 1712, le P. Racan, professeur au Collège de Compiègne, vit aussi la pierre et en fit une nouvelle traduction que voici :

« Sous ce feuillage est le tombeau de Polletrix archi-
« dride. Le Dieu inconnu garde ses cendres — homme
« digne, arrête — fuis, méchant. »

Une autre pierre fut découverte en 1598 dont voici la traduction imprimée en 1621 :

« Dans ce bocage de Mithra, ce tombeau couvre le corps
« de Chindonax, grand prêtre — Arrière impie, car les
« dieux sauveurs gardent mes cendres. »

Malgré toutes les fouilles faites dans la forêt de Compiègne, serait-il possible d'y trouver encore des vestiges des religions Druidique et Mithriaque ?

*

**

Sur la proposition de M. Hémery, la Société émet le vœu qu'un emplacement autre que le square de la tour Beaugard soit envisagé pour ériger le monument à M. Fournier Sarlovèze. Ce vœu sera transmis à la municipalité.

*

**

Sur la demande de M. Mestre, la Société veut bien le mandater pour demander aux « Eaux et Forêts » l'autorisation de continuer ses recherches.
